



# Procès-Verbal

## Commission Départementale Gestion des Compétitions Seniors Masculins

N° 01  
12 Juillet 2022

*Présents ou par courriel* Alain Le Viol  
Jean-Pierre Bouillant  
Georges Le Glédic  
*Assistent :* Sébastien Duret, Directeur Administratif  
Mathis Mellerin

### Appel

---

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

**Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée s'il :**

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

#### Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence

### 1. Engagements

---

Les dates de clôture des engagements des championnats seniors masculins étaient fixées au 15 juillet 2022.

La Commission fait le point sur les engagements. Une relance sera effectuée le 13 juillet 2022 aux clubs n'ayant pas donné réponse.

La Commission rappelle que toutes les équipes Seniors Masculins en D4 et D5 doivent s'engager pour le 15 juillet 2022. Les clubs disposent cependant d'un droit de retrait avant le 28 août, sans incidence financière, pour ces deux dernières divisions à adresser au secrétariat du District par messagerie officielle.

La Commission n'ayant pas encore les numérotations des compétitions régionales pour l'élaboration des calendriers des rencontres, la date de saisie des desideratas (alternance, concordance, horaires) a été reportée au 12 août 2022. Un rappel est effectué aux clubs par messagerie officielle pour les en aviser.

## 2. Constitution des groupes

---

- **Départemental 1**

Les 40 équipes ont confirmé leur engagement.

- **Départemental 2**

Les 60 équipes ont confirmé leur engagement.

- **Départemental 3**

Les 90 équipes ont confirmé leur engagement.

- **Départemental 4**

97 équipes ont confirmé leur engagement.

2 équipes ont été relancées leur engagement.

1 équipe à refuser son engagement

Suite à un refus d'engagement, l'équipe 2 de La Montagne Fc est repêchée en D4.

- **Départemental 5**

102 équipes ont confirmé leur engagement

10 équipes ont refusé leur engagement.

- **Refus :**

- A vessac Fégréac Sc 4
- Campbon Ubcc 4
- Mouzeil Teillé Ligné Fc 4
- Nantes La Mellinet 3
- Ste-Reine Crossac 4
- Savenay Malville Prinquiau fc 4
- St-Herblain Oc 3
- St-Hilaire de Clisson Fcsm 4
- St-Julien Divatte Fc 5
- Treillières Sympho 4

La Commission procède à l'élaboration des groupes définitifs de championnat en D1, D2 et D3.

La Commission procède à l'élaboration des groupes de D4. Ceux-ci pourront néanmoins être modifiés en cas de retrait d'équipe au plus tard le 28 août 2022.

Ces groupes sont soumis à la validation du Comité de Direction.

La Commission procédera à la finalisation des groupes de D5 lors d'une prochaine réunion.

### Prochaine réunion : sur convocation

Le Président,  
Alain Le Viol



Le Secrétaire de séance,  
Sébastien Duret

